

Requête en confirmation de la nomination du liquidateur
(Articles 2 :84 Code des sociétés et associations)
Liquidation déficitaire

A Madame la Présidente du tribunal de l'entreprise de Liège

Dénomination de la société :
Siège social :
Numéro de BCE :

A l'honneur de vous exposer respectueusement :

Que l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le..... devant le notaire....., a décidé de dissoudre et de déclarer la société en liquidation.

Qu'à cette fin :

Madame/Monsieur.....

Né à.....le

Domicilié à

OU

Dénomination de la personne morale:

Siège social :

Numéro de BCE :

*Représentée par Madame, Monsieur....., né à,
le....., domicilié à, en sa qualité de
représentant permanent pour et dans les limites du mandat visé par la présente requête,*

a été désigné en qualité de liquidateur de la société.

Que, sur base de l'article 2 :84 du Code des sociétés et associations, le liquidateur n'entre en fonction qu'après la confirmation de son mandat par le Président du tribunal de l'entreprise compétent, en l'occurrence le tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège.

Qu'il résulte de l'état résumant la situation active et passive de la société annexé à la présente requête que tous les créanciers ne pourront pas être remboursés.

Qu'il résulte de l'état résumant la situation active et passive de la société annexé à la présente requête que la société n'a de dettes qu'à l'égard de ses actionnaires mais que

ceux-ci n'ont pas confirmé par écrit leur accord concernant la nomination du liquidateur.

Commenté [CT(J-SJ1)]: J'ai repris les mentions de la disposition légale.

Qu'au vu de l'article 2 :84 du code des sociétés et associations, cette confirmation de nomination vous est demandée par la présente requête.

Qu'à cette fin, les documents suivants y sont annexés:

- la **copie de l'acte notarié** reprenant la décision de l'assemblée générale extraordinaire de dissoudre et de mettre en liquidation la société et de désigner le ou les liquidateurs;
- le **rapport justificatif établi par l'organe d'administration** préalablement à la dissolution de la société (art.2 :71, §2, du Code des sociétés et associations) ;
- le **rapport du réviseur d'entreprises ou de l'expert-comptable en double exemplaire** (art. 2 :71, §2, du Code des sociétés et associations) ;
- la **situation comptable** sur la base de laquelle les rapports susvisés ont été établis en **double exemplaire** - *situation clôturée ne remonte pas à plus de 3 mois avant la date de l'assemblée générale qui a statué sur la proposition de dissolution*

Si le liquidateur proposé est étranger :

- un extrait du casier judiciaire ne datant pas de plus d'un mois avec traduction des mentions faites par un traducteur juré.*

Si le liquidateur est une personne morale :

- la copie de l'acte de désignation de la personne physique qui représente ce liquidateur personne morale dans le cadre de son mandat et de l'approbation de cette désignation par l'assemblée générale de la société dissoute conformément à l'article 2 :83 du Code des sociétés et associations*
- copie recto/verso de la carte d'identité du représentant permanent, personne physique de la société désignée en qualité de liquidateur,*
- copie certifiée conforme des statuts de la société désignée en qualité de liquidateur dans lesquels est défini son objet social,*
- une **déclaration sur l'honneur** du liquidateur désigné ou du représentant légal de la société désignée comme liquidateur concernant l'absence de déclaration de faillite pendant les 10 dernières années ;

Fait àle

* Signature par un avocat, un notaire, le ou les liquidateur(s) ou l'organe d'administration compétent (cfr statuts).a